

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1507/SG/CG portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons.

n° 72-1507/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
25 octobre 1972

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1972

Date du numéro
10 novembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Dérogation est accordée à Mme Ywebdar Wolde Mariam, de nationalité éthiopienne, pour exercer le commerce des boissons, licence de 5° classe, au bar-restaurant sis au n° 10 du boulevard Caulle A Djibouti.